



Compte-rendu de la CCP AED-AESH du vendredi 1 juin 2018

Reclassement

Un personnel AESH en CDI dans le département des Deux-Sèvres, en congé maladie, a été déclaré inapte au travail. Il est question d'un reclassement.

Congé formation

Pas de demande cette année, pour la rentrée 2018-2019.

L'année dernière, 10 mois avaient été accordés à un enseignant contractuel, et aucun à un AED. Les congés formation sont accordés aux enseignants au cours d'une CCP différente de celle des AED-AESH, ce qui ne permet pas d'avoir une vision globale. Une CCP commune aux enseignants contractuels et aux AED-AESH, sur l'attribution des congés formation serait utile.

Carrière

Bien que la situation soit variable d'un département à l'autre, la fréquence des entretiens de carrière auxquels les AESH ont droit -tous les trois ans en principe- reste très insuffisante. Par conséquent, les AESH ne bénéficient pas de l'augmentation de l'indice qui peut être obtenue à l'issue de cet entretien. En Charente, les entretiens ont lieu mais ils ne débouchent sur rien, que ce soit en terme de formation ou de perspectives de carrière... et bien sûr, aucune valorisation du salaire !

Depuis plusieurs années, les élus FSU-CGT à la CCP demandent, en vain, la tenue d'une première réunion en début d'année, en plus de celle qui a lieu traditionnellement en juin. Il semblerait, que cela soit envisageable pour la rentrée prochaine. On vous tiendra informé. L'ordre du jour pourrait être le suivant :

- Les conditions de rentrée : un point sur les affectations et les conditions de travail des AED et des AESH
- Mise en place d'ateliers d'échanges de pratiques et de professionnalisation
- Mise en place d'un vrai mouvement des AESH comme pour les enseignants

→ N'hésitez pas à nous faire part de propositions de points à rajouter à cet ordre du jour.

Rappel pour l'accès au CDI des AESH : Il n'est pas nécessaire d'envoyer un courrier au rectorat pour obtenir les CDI après 6 ans de CDD. L'obtention du CDI est automatique et obligatoire.

Sanctions disciplinaires

A la suite de la CCP devait se tenir un conseil de discipline d'un AED de la Charente. Finalement, il a été annulé, et certains membres de la CCP n'en ont jamais été informés par un document officiel ! L'AED concerné a reçu un blâme.

Trois autres AED ont reçu chacun un blâme :

- Un AED de la Vienne (taser, vidéo de tortures),
- Un AED de la Vienne (absences, retards, propos humiliants),
- Un AED de la Charente-maritime (propos déplacés et à caractères sexuels)